

LONGUET Gérard, Edmond, Jacques

Etat civil :

Né le 24 février 1946 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Famille :

Fils de Jacques Longuet et de Marie-Antoinette Laurent (famille maternelle composée surtout de curés et de militaires¹), assistante sociale en usine². Marié le 28 juillet 1967 à Brigitte Fossorier (avocate au barreau de Paris³). On trouve une Brigitte Longuet auteure d'un livre publié en 1992⁴). Quatre enfants : Tiphaine (Mme. Guillaume Nusse), Elise, Aurore, Marguerite.⁵ Elevé par sa mère dans la banlieue parisienne.⁶ Beau-frère par alliance de Vincent Bolloré (marié à Melle. Sophie Fossorier, Président Directeur-Général de Vincent Bolloré Technologies⁷).

Service militaire :

Sous-Lieutenant d'Artillerie en Allemagne⁸, 1970, Officier réserviste.⁹

Formation :

Lycée Henri IV, Facultés de droit (Assas) et de Lettres de Paris.¹⁰ Monte une activité voyage avec Patrick Devidjian à la Faculté de droit de Paris rue d'Assas.¹¹ Institut d'études politiques de Paris (I.E.P.), D.U.E.L. en Sociologie¹², diplôme d'études supérieures de sciences politiques au Panthéon, choisi par Maurice Duverger comme assistant de Première année, fonction rémunérée.¹³ Elu au Conseil d'Université tête de liste du Groupe d'Union et de Défense (G.U.D.).¹⁴ Ecole Nationale d'Administration (E.N.A.) (1er janvier 1971-1er juin 1973) promotion "Rabelais"¹⁵ (camarade de promotion de F. Léotard¹⁶, L. Fabius, Ch. Poncet, P. Ponsolle, J.-Ph. Saint-Geours¹⁷), 18è/62 concours d'entrée¹⁸, 12è classement sortie E.N.A.¹⁹ (" Etudiant préparant l'ENA à la fin des années 60, j'étais nourri de l'idée que seule

¹ Gérard Longuet, L'espoir industriel, Paris, France-Empire, 1995, p. 8. BDIC Nanterre.

² Gérard Longuet, L'espoir industriel, Paris, France-Empire, 1995, p. 8. BDIC Nanterre.

³ Gérard Longuet, L'épreuve de vérité, Paris, Plon, 1995, p. 265.

⁴ Brigitte Longuet, Vivre l'espoir, Paris, (125 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011), B. Longuet, 1992, 121 p. [BNF : EL 8-Z-4903]

⁵ Who's who, 1990-1991, p. 1072.

⁶ Gilles Paris, "Gérard Longuet, ministre raisonnable, Le Monde, 16 avril 1994, p. 10.

⁷ Gilles Paris, "Gérard Longuet, ministre raisonnable, Le Monde, 16 avril 1994, p. 10.

⁸ Gérard Longuet, L'épreuve de vérité, Paris, Plon, 1995, p. 122.

⁹ Archives de l'E.N.A., Dossiers de stages, fiche de renseignements sur G. Longuet, A.N., C.A.C., 790447/384

¹⁰ Who's who, 1998, p. 1114.

¹¹ Gérard Longuet, L'épreuve de vérité, Paris, Plon, 1995, p. 18.

¹² Archives de l'E.N.A., Dossiers de stages, fiche de renseignements sur G. Longuet, A.N., C.A.C., 790447/384

¹³ Gérard Longuet, L'épreuve de vérité, Paris, Plon, 1995, p. 11.

¹⁴ Gérard Longuet, L'épreuve de vérité, Paris, Plon, 1995, p. 12.

¹⁵ Annuaire du ministère de l'Intérieur 1998-1999, Paris, Imprimerie Nationale, 1999, p. 357.

¹⁶ Archives de l'E.N.A., promotion Rabelais 1971, Tableau récapitulatif de classement, A.N., C.A.C., 790447/126.

¹⁷ Dépouillement des fiches de scolarité à l'E.N.A., archives de l'E.N.A., fiches de scolarité de la promotion François Rabelais janvier 1971-mai 1973, A.N., C.A.C., 980113/3.

¹⁸ Archives de l'E.N.A., Dossiers de stages, fiche de renseignements sur G. Longuet, A.N., C.A.C., 790447/384

¹⁹ Dépouillement des fiches de scolarité à l'E.N.A., archives de l'E.N.A., fiches de scolarité de la promotion "François Rabelais" janvier 1971-mai 1973, A.N., C.A.C., 980113/3.

la puissance publique avait la solidité financière requise par l'économie industrielle moderne²⁰). Choisit la voie d'Administration économique à l'E.N.A. dont il sort classé 12è/30, choisit la carrière du ministère de l'Intérieur classé au concours 18è ex/62²¹. Effectue son stage "entreprise" chez Pechiney - Ugine Kuhlmann chez qui il souhaite aborder le thème des relations du travail au niveau des rapports entre les ouvriers et la maîtrise ainsi que le thème de l'autonomie financière d'une filiale exemplaire de Pechiney.²² Dans sa demande de stage entreprise à l'ENA ses préférences vont à l'Industrie et à la Presse. Pour l'industrie déclare avoir un "double intérêt lié à l'étude des relations du travail d'une part, et à la stratégie des grandes entreprises françaises. Pour le secteur de la presse déclare avoir "Un goût personnel pour les préoccupations et le style de vie de ce secteur."²³ Dans l'ordre décroissant des préférences cite Pechiney, Penarroya, Le Figaro, France Soir, Télémécanique Electrique. Aurait aimé trouver un stage dans un pays Latino-américain ou de langue Espagnole ou alors dans un pays sous-développé en relation avec la France : Sonatrach par exemple (Algérie).²⁴ Effectue son stage de Préfecture du 20 janvier au 30 septembre 1971 à la Préfecture du Calvados (Préfet : Gaston Pontal) puis son stage de mairie à la Mairie de Suresnes (Maire : Pontillon) du 4 octobre au 15 décembre 1971.²⁵

Carrière :

Avant son entrée à l'ENA : Professeur de français dans une école commerciale ("Boîte à cancre gare de l'Est"²⁶). Puis travaille à l'Institut Français des Pétroles.²⁷

-1967-1968 :

Chargé d'études à la Direction des Carburants²⁸, contractuel à la DICA (Direction des Carburants), établi des statistiques pétrolières sous l'autorité de Gérard Renon, avec Jean-Louis Beffa, job à mi temps pour préparer l'ENA.²⁹

-1971 :

1er janvier 1971 : Elève à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).³⁰

²⁰ Gérard Longuet, L'espoir industriel, Paris, France-Empire, 1995, p. 32. BDIC.

²¹ Archives de l'E.N.A., promotion "Rabelais" 1971, Tableau récapitulatif de classement, A.N., C.A.C., 790447/126.

²² Archives de l'E.N.A., Dossiers de stages, Lettre manuscrite de G. Longuet à M. Puybasset, directeur des stages, 11 septembre 1972, A.N., C.A.C., 790447/384. Le stage s'organise en trois phases différentes : 1-Prise de contact avec le groupe à partir de la réalisation d'une enquête (Etude sur les jeunes cadres gestionnaires au sein du groupe lui permet d'apprécier la valeur des deux notions d'unité et d'autonomie au sein d'un grand groupe industriel). 2-Une phase industrielle de quatre semaines qui se déroule à l'usine de Sabart (Tarascon-sur-Ariège) à l'intérieur de l'usine de fonderie : suivi de deux postes de travail (nuit et après-midi), suivi des tâches de la Maîtrise et des responsabilités des directeurs. 3-Etude de la gestion financière d'une filiale du groupe (L'Alumium de Grèce) et entretiens avec les principaux dirigeants du Holding.

²³ Archives de l'E.N.A., Dossiers de stages, Formulaire de demande de stage en entreprise, s.d., A.N., C.A.C., 790447/384.

²⁴ Archives de l'E.N.A., Dossiers de stages, Formulaire de demande de stage en entreprise, s.d., A.N., C.A.C., 790447/384.

²⁵ Archives de l'E.N.A., Dossiers de stages, fiche de renseignements sur G. Longuet, A.N., C.A.C., 790447/384

²⁶ Gérard Longuet, L'épreuve de vérité, Paris, Plon, 1995, p. 17.

²⁷ Archives de l'E.N.A., Dossiers de stages, fiche de renseignements sur G. Longuet, A.N., C.A.C., 790447/384

²⁸ Dissous en 1968. "M. Gérard Longuet", Le Monde, 16 mai 1980, p. 6. Documentation Française.

²⁹ Gérard Longuet, L'épreuve de vérité, Paris, Plon, 1995, p. 17.

³⁰ Annuaire du ministère de l'Intérieur 1998-1999, Paris, Imprimerie Nationale, 1999, p. 357.

-1973 :

1er août 1973 : Administrateur civil de 2^e classe, affecté au ministère de l'Intérieur.³¹
Sous-préfet de 2^e classe, directeur du cabinet du préfet de l'Eure.³²

-1974 :

30 Janvier 1974 : En tant que directeur de cabinet du Préfet de l'Eure, présente au cours d'une conférence de presse un plan d'accueil pour les harkis rapatriés d'Algérie. Ceux-ci avaient entamé plusieurs grèves de la faim à Evreux pour obtenir des conditions de logement et de vie décentes. La présentation du plan de M. Longuet retrace notamment les mesures prises au cours du Comité interministériel créé en mars 1973 et inscrites dans deux circulaires la dernière ayant été diffusée le 21 janvier 1974. Un plan quinquennal prévoit la construction de mille logements et la création de bourses d'études pour les jeunes ainsi que différentes allocations.³³

Juillet - septembre 1974 : Occupe à titre officieux les fonctions de conseiller technique au cabinet de René Tomasini, Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement.³⁴
Réintégré dans le corps des administrateurs civils (1er août 1974).³⁵

Septembre 1974-janvier 1976 : Directeur de cabinet du Préfet de Région Picardie (M. Paraf puis M. Coursaget).³⁶

-1975 :

Sous Préfet, directeur de Cabinet³⁷ du Préfet de la Somme (1975-1976).³⁸

-1976 :

Janvier 1976 : Chargé de mission auprès du directeur des affaires politiques et du personnel au ministère de l'Intérieur et simultanément³⁹ directeur de Cabinet de J. Dominati alors secrétaire général des Républicains Indépendants⁴⁰ (M. Poniowski était installé au ministère de l'Intérieur, place Beauvau).⁴¹

-1977 :

27 mai 1977-mars 1978^[42] : Administrateur civil, Chargé de mission (à titre officieux) au cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (1977-1978) Chargé des rapatriés, Jacques Dominati (ministère Raymond Barre). Norbert Segard est alors Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications.⁴³

³¹ Annuaire du ministère de l'Intérieur 1998-1999, Paris, Imprimerie Nationale, 1999, p. 357.

³² Annuaire du ministère de l'Intérieur 1998-1999, Paris, Imprimerie Nationale, 1999, p. 357.

³³ "La préfecture de l'Eure présente un plan de mesures en faveur des harkis", Le Monde, 1er février 1974, p. 28. [BDIC Nanterre]

³⁴ Notice de G. Longuet, Le Monde, 22 mars 1978, p. 13. [BDIC Nanterre].

³⁵ Annuaire du ministère de l'Intérieur 1998-1999, Paris, Imprimerie Nationale, 1999, p. 357.

³⁶ Dissous en 1968. "M. Gérard Longuet", Le Monde, 16 mai 1980, p. 6. Documentation Française.

³⁷ Who's who 1998, p. 1114.

³⁸ Who's who, 1998, p. 1114.

³⁹ Notice de G. Longuet, Le Monde, 22 mars 1978, p. 13. [BDIC Nanterre].

⁴⁰ Gérard Longuet, L'épreuve de vérité, Paris, Plon, 1995, p. 16.

⁴¹ "M. Gérard Longuet", Le Monde, 16 mai 1980, p. 6. Documentation Française.

⁴² "M. Gérard Longuet", Le Monde, 16 mai 1980, p. 6. Documentation Française.

⁴³ Who's who, 1998, p. 1114. Secrétariat Général du Gouvernement, Composition du gouvernement et des cabinets ministériels, liste arrêtée au 16 juin 1977, Paris, Imprimerie des Journaux officiels, juin 1977, p. 14, La Documentation Française.

1er juin 1977 : Confirmé officiellement dans ses fonctions avec le titre de directeur de Cabinet de Jacques Dominati, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (1977-1978), Chargé des rapatriés.⁴⁴

1977-1978 : Prépare avec Alain Madelin (c'est de ce moment que daterait leur amitié) les élections législatives au P.R., l'un appartient au cabinet de Jacques Dominati, l'autre sous la houlette de M. Poniatowski anime le club " Agir pour l'avenir " école de formation pour les futurs candidats giscardiens.⁴⁵

-1978 :

Mars 1978 : Elu député U.D.F.-P.R. de la Meuse (1ère circonscription Bar-le-Duc - Commercy, 1978-1981, avec 52, 39% de voix au 2è tour contre le socialiste J. Bernard).⁴⁶

2 octobre 1978 : Lors de l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée nationale, les députés entreprennent la discussion du projet de loi réformant les conseils de prud'hommes. Gérard Longuet (rapporteur) se déclare favorable à la généralisation de conseil de prud'homme : " Réforme nécessaire, si l'on considère qu'actuellement à peine plus d'un tiers de la population réside dans le ressort de d'un conseil et que moins de la moitié des treize millions salariés sont justiciables de l'une de ces juridictions. " Il présente pour terminer, les modifications apportées au texte par la commission des lois. Il cite notamment l'institution d'un conseil auprès du siège de chaque tribunal de grande instance (création d'un seul conseil à Paris), le maintien des sections actuelles de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, la création de sections des activités diverses et la création de sections compétentes pour juger les litiges intéressant les cadres.⁴⁷

-1979 :

Conseiller général de la Meuse au titre du plus petit canton : le Seuil d'Argonne (1979-1992).⁴⁸

-1980 :

14 mai 1980 : Elu rapporteur de la Commission (Parlementaire) spéciale chargée d'examiner le projet de résolution socialiste tendant à mettre en accusation M. Poniatowski devant la Haute Cour de justice pour violation du secret de l'instruction, non assistance à personne en danger, non communication de documents à la justice dans l'affaire de Broglie.⁴⁹

Septembre 1980 : A la date de septembre 1980 : Membre du conseil d'administration de la chaîne de télévision TF1, conseil d'administration qu'il décide de quitter (décision annoncée par G. Longuet à J.-L. Guillaud directeur de l'Information à TF1, le 23 septembre 1980⁵⁰) à la suite de sa participation aux émissions politiques successives de cette chaîne " Le Grand débat ".⁵¹

⁴⁴ Notice de G. Longuet, Le Monde, 22 mars 1978, p. 13. [BDIC Nanterre].

⁴⁵ " M. Gérard Longuet : l'"intendant " et l'"ami " ", Le Monde, 21-22 octobre 1984, p. 10. La Documentation Française.

⁴⁶ Who's who, 1998, p. 1114. Résultat des élections législatives, Le Monde, 21 mars 1978, p. 24. [BDIC Nanterre].

⁴⁷ Patrick Francès, " Les députés examinent la réforme des conseils de prud'hommes ", Le Monde, 4 octobre 1978, p. 9. [BDIC Nanterre]

⁴⁸ Who's who, 1998, p. 1114.

⁴⁹ " M. Longuet (U.D.F.) est élu rapporteur de la commission spéciale ", Le Monde, 16 mai 1980, p. 6. [La Documentation Française].

⁵⁰ " Une question orale de M. Caillavet ", Le Monde, 24 septembre 1980, p. 9. [La Documentation Française].

⁵¹ " " Le Grand débat " sur TF1 ", Le Monde, 25 septembre 1980, p. 8. [La Documentation Française].

15 octobre 1980 : Demande à l'Assemblée au nom de la Commission des lois : “ Le statut général des fonctionnaires est-il compatible avec cette nécessité d'adaptation permanente, fonctionnelle ou géographique, aux tâches de l'administration ”, et réclame l'ouverture d'un débat à ce sujet au Parlement.⁵²

-1981 :

20 janvier 1981 : La commission parlementaire constituée autour de l'affaire Poniatowski-de Broglie dont G. Longuet est le rapporteur, se déclare incompétente “ devant l'impossibilité juridique de poursuites pénales ” contre l'ancien ministre de l'Intérieur.⁵³

-1982 :

Vice-président du bureau du Conseil général de la Meuse (1982-1986).⁵⁴
Septembre 1982 : Trésorier du P.R. (à la demande de François Léotard).⁵⁵

-1983 :

Conseiller municipal de Bar-le-Duc (1983).⁵⁶

-1984 :

Parlementaire européen (liste union de l'opposition pour l'Europe et la défense des libertés) (1984-1986).⁵⁷

-1985 :

20 octobre 1985 : Publication par le groupe “ Printemps 86 ”, groupe proche de l'opposition parlementaire (René de la Portalière, Alain Madelin, Alain Juppé, Charles Millon, Jacques Toubon...) de 12 schémas de proposition susceptibles d'être appliqués dans le cas d'une victoire de l'opposition en mars 1986. Dans ces propositions rendues publiques le 5 novembre 1985, figurent deux rapports intitulés : “ Ouvrir la Poste à la concurrence ” daté du 20 octobre 1985 (20 p.), “ Ouvrir les télécommunications à la Concurrence ”, daté du 17 octobre 1985 (12 p.).⁵⁸

-1986 :

Mars 1986 : Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Industrie, des P.T.T. et du Tourisme (Alain Madelin) (mars - août 1986) chargé des P.T.T., 1er ministre Chirac, le ministre du Budget étant alors Alain Juppé (“ Un ministre du Budget, Alain Juppé, qui n'avait pas l'oeil collé sur l'exercice en cours, acceptait, bien au contraire, de défendre l'assujettissement des télécommunications à la TVA, dans des conditions qui, certes, ne lui coûteraient rien, mais

⁵² “ Le “ rapport Longuet ” : vers la privatisation? ”, Le Monde, 11-12 janvier 1981, p. 7, [La Documentation Française].

⁵³ “ M. Gérard Longuet. Le plus jeune “ has been ” ”, Le Monde, 22 mars 1986, p. 11. La Documentation Française.

⁵⁴ Who's who, 1998, p. 1114.

⁵⁵ “ M. Gérard Longuet. Le plus jeune “ has been ” ”, Le Monde, 22 mars 1986, p. 11. La Documentation Française.

⁵⁶ Who's who, 1998, p. 1114.

⁵⁷ Who's who, 1998, p. 1114.

⁵⁸ “ Etude de “ Printemps 86 ” ”, chemise verte, et Bulletin Quotidien, 6 novembre 1985, p. 21-21, archives des P.T.T., archives Capelle, A.N., C.A.C., 980486/7.

qui le privaient, pour assurer l'avenir de ses recettes, d'un avantage immédiat". Guy Delmas est son directeur adjoint de cabinet.⁵⁹

24-25 juin 1986 : Rapport présenté au nom du Conseil économique et social par Jacques Fabre sur " l'avenir de la Poste ". (A - La Poste doit jouer un rôle actif dans le développement de la communication. B - La Poste est en mesure de s'adapter à ses nouveaux marchés. C-La Poste doit offrir des services compétitifs. 2 type de solutions : -Mise en oeuvre du budget annexe dans l'esprit de la loi de 1923. Cette application dynamique du budget annexe suppose que soient levées dans les deux ans à venir les principales contraintes imposées à la Poste : traitement des opérations du budget annexe suivant les règles applicables à celles du budget général, non rémunération des chèques postaux, charge totale de l'aide à la presse, franchise, charge excessive de remboursement de la dette, règles de gestion trop contraignantes.

-Dans le cas d'échec de cette première solution, la transformation de la poste en établissement public pourrait être envisagée. Pour les tenants de cette solution c'est le statut d'un EPIC qu'il conviendrait d'adopter. L'EPIC correspond mieux aux besoins et à la nature de l'activité que l'EPAD, et donnerait les moyens d'une gestion responsable, productive et déconcentrée. Son financement serait assuré par le produit des ventes, la possibilité de placer les fonds disponibles, une fiscalité de droit commun. Nécessité de partir d'une base financière saine. Les engagements pluriannuels de l'Etat prendraient la forme d'un contrat de plan. Toute réforme de la poste apparaît conditionnée par la révision de statut du personnel., de type SNCF ou RATP; chaque agent de la poste devait pouvoir opter, le moment venu, entre le maintien de son statut actuel et l'adoption personnelle du nouveau statut.⁶⁰

27 août 1986 : Ministre (1986-1988) auprès du ministre de l'Industrie des P. et T. et du Tourisme (Alain Madelin), chargé des P. et T. , 2^e ministère Chirac (annoncé le 19 août, *J.O.* du 27 août 1986).⁶¹

Septembre - novembre 1986 : loi Léotard sur l'audiovisuel qui met fin au monopole de la Direction Générale des Télécommunications en matière de construction de réseaux câblés. La CNCL autorise l'usage des fréquences hertziennes terrestres dédiées à la communication audiovisuelle et attribue les canaux du satellite TDF1. La CNCL est également compétente en matière de télécommunication pour l'établissement et l'utilisation de " Réseaux privés " et est " consultée " sur les décisions prises en application des articles L.33 et L. 34 du code des P.T.T. (services de télécommunications " ouverts à des tiers ").⁶²

Octobre 1986 : J.-P. Chamoux conduit la Mission à la réglementation créée à cette date et qui est essentiellement orientée sur les télécommunications et la déréglementation.⁶³

19 décembre 1986 : Le Premier Ministre fait savoir au vice-président du Conseil d'Etat qu'il souhaiterait que la section du rapport et des études procède à une étude sur les " conditions, modalités et conséquences de la transformation et de la suppression des établissements

⁵⁹ Who's who, 1998, p. 1114. Les cabinets ministériels, n°220, 4 juillet 1986, p. 44, La Documentation Française.

⁶⁰ Rapport présenté au nom du Conseil économique et social par M. Jacques Fabre, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/1.

⁶¹ Who's who, 1998, p. 1114. Secrétariat Général du Gouvernement, Composition du gouvernement et des cabinets ministériels, liste arrêtée au 20 octobre 1986, Paris, Imprimeries des Journaux officiels, novembre 1986, p. 50, La Documentation Française.

⁶² Télécoms magazine, septembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 357. BHPT : PC 00631.

⁶³ Dépêche AFP, 6 décembre 1988, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 17. BHPT : PC 00631.

publics nationaux ”. Cette demande était précisée en ces termes : “ La réorganisation des structures administratives de l’Etat rend d’une particulière actualité les problèmes liés aux conséquences de la transformation ou de la suppression des établissements publics nationaux sur la situation de leurs agents, le sort de leurs biens, la transmission de leurs droits et obligations etc. La section du rapport et des études tenterait d’apporter à ces questions les réponses les plus conformes à la fois au droit, aux divers intérêts en présence et à la nécessité dans laquelle se trouvent les pouvoirs publics de disposer rapidement en cette matière, de modes opératoires. ”⁶⁴

-1987 :

Janvier 1987 : Au terme d’un long bras de fer et grâce à la médiation de l’Association des maires des grandes villes de France, la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) vient de conclure le premier accord-cadre entre un opérateur et la DGT. Quatorze réseaux pourront ainsi démarrer, dont Rennes, dès le 21 mars. La Compagnie générale des eaux devrait emboîter le pas, et la Lyonnaise des eaux qui a déjà signé pour Paris négocie des contrats pour des autres sites.⁶⁵

Janvier 1987 : Décision de G. Longuet de sélectionner 52 villes qui auront leur réseau câblé au grand dam des villes restées sur la touche. Une politique qui met fin au plan câble mis en place par son prédécesseur Louis Mexandeau qui prévoyait un câblage systématique de la France. Trois raisons ont présidé à ce choix du ministre G. Longuet.

-Il refuse de faire financer des programmes ludiques à quelques millions de téléspectateurs sur le dos de la totalité des abonnés au téléphone.

-Il estime que l’investissement dans les réseaux serait déficitaire, le prix de location des réseaux demandé par la DGT aux opérateurs privés ne couvrant pas le coût de la totalité du câblage à cause par exemple du prix de la fibre optique. Il rejoint ainsi le point de vue de la DGT (favorable au coaxial) contesté par le CNET et les industriels de la fibre. Maladresse, semble-t-il puisque les industriels du coaxial ont décidé d’augmenter leurs prix de plus de 15% au point que le directeur de la DGT Marcel Roulet a refusé de signer en décembre 1986 les engagements de commande de ce produit.

-Il fait part également des incertitudes du marché : le câblage systématique ne tiendrait pas compte des réactions du téléspectateur qui peut se limiter à ne conserver que les chaînes hertziennes dont le nombre ne cesse d’augmenter. Mais le réseau en fibres optiques permettait de gérer avec une grande souplesse les chaînes câblés à la carte ce que ne permet pas le réseau coaxial.⁶⁶

28 janvier 1987 : G. Longuet annonce son intention d’autoriser un concurrent au Radiocom 2000 de la DGT.⁶⁷

Février 1987 : Création de la filiale Sécuripost dans le domaine de la sécurité et du transport de fonds.

Avril 1987 : Apparition du nouveau sigle “ Télécom ” et disparition de la mention PTT.⁶⁸

⁶⁴ “ Etude sur la suppression et la transformation des Etablissements Publics ”, photocopie du rapport de Marc Fornacciari fait au nom du Conseil d’Etat, Section du Rapport et des Etudes, 8 juillet 1987, p. 3. A.N., C.A.C., 910752/3.

⁶⁵ Jean-François Lacan, “ Feu vert pour cinquante-deux villes, feu rouge pour les autres. Comment la DGT a réussi à casser le plan câble ”, *Le Monde*, 13 janvier 1987, p. 16. [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF]

⁶⁶ Jean-François Lacan, “ Feu vert pour cinquante-deux villes, feu rouge pour les autres. Comment la DGT a réussi à casser le plan câble ”, *Le Monde*, 13 janvier 1987, p. 16. [CEDROM-SNi inc. 2000. BNF]

⁶⁷ *Télécoms magazine*, septembre 1989, France/PTE/SIC, *Le débat public : vu dans la presse*, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 357. BHPT : PC 00631.

5 juin 1987 : Conformément à l'article 51 de la loi Léotard, TDF est transformée en société anonyme.⁶⁹

11 juin 1987 : Gérard Longuet clôture à Metz le colloque consacré aux réseaux câblés, colloque organisé par l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF) (qui offrira sa médiation au début de l'année à propos de la recherche d'opérateurs pour le plan câble). Souligne à cette occasion les points fondamentaux du nouveau régime de câble : la liberté acquise des principaux acteurs; le respect des engagements de l'Etat; l'effort financier spectaculaire que cela représente; le câblage de nouveaux sites; solutions technologiques pour les zones rurales qui n'ont pas vocation à être câblées.⁷⁰

Juillet 1987 : Publication par la Commission des Communautés européennes de ses propositions " Livre vert sur le développement du marché commun des services et équipements de télécommunications "

3 juillet 1987 : G. Longuet autorise TDF à exploiter un service de radiomessagerie unilatérale (operator) concurrent du futur Alphapage de France Télécom.⁷¹

Décembre 1987 : Décide l'arrêt du câblage systématique de la France défini en 1982 par son prédécesseur Louis Mexandeau.⁷²

17 juillet 1987 : Appel à candidature pour un second opérateur de radiotéléphone public.⁷³

Août 1987 : Divulgation du " texte de travail n°1 pour un avant-projet de loi sur les télécommunications " de M. G. Longuet.⁷⁴

30 septembre 1987 : G. Longuet confie à Eugène Delchier, chef de l'Inspection Générale du ministère des P et T, la mission d'organiser une concertation interne, avec toutes les parties intéressées, sur l'avenir de la Poste et des Télécommunications.⁷⁵

13 novembre 1987 : G. Longuet autorise l'exploitation d'Alphapage (service de radiomessagerie unilatérale) par Télécom Systèmes Mobiles (filiale de la Cogecom, holding de la DGT).

30 novembre 1987 : G. Longuet renonce (provisoirement) à son projet de loi.⁷⁶

16 décembre 1987 : G. Longuet autorise la Compagnie générale des eaux -opérateur privé- à offrir un service de radiotéléphone public concurrent du Radiocom 2000 de la DGT.⁷⁷

-1988 :

1er janvier 1988 : La Direction Générale des Télécommunications se donne un nouveau nom commercial : France Télécom.⁷⁸

⁶⁸ Maurice Desseigne, " Du rapport Nora au rapport Prévot... 20 ns d'attaques contre les statuts des P.T.T. et du personnel ", Bulletin des inspecteurs, n°3, mai 1989, p. 5. Archives C.G.T.-P.T.T.

⁶⁹ Télécoms magazine, septembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 357. BHPT : PC 00631.

⁷⁰ Poste et Télécom... en direct, n°47, juin-juillet 1987 [Bibliothèque du Musée de La Poste].

⁷¹ Télécoms magazine, septembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 357. BHPT : PC 00631.

⁷² Benoit Yvert (dir.), Dictionnaire des ministres (1789-1989), Paris, Perrin, 1990, p. 957. BDIC Nanterre.

⁷³ Télécoms magazine, septembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 358. BHPT : PC 00631.

⁷⁴ Télécoms magazine, septembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 358. BHPT : PC 00631.

⁷⁵ G. Longuet, Télécoms. La conquête de nouveaux espaces, Paris, Dunod, 1988, annexe 19, p. 196. BHPT : TC 00659.

⁷⁶ Télécoms magazine, septembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 358. BHPT : PC 00631.

⁷⁷ Télécoms magazine, septembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 358. BHPT : PC 00631.

Février - mai : Signature de quatre conventions portant création de “ zones de télécommunications avancées ” (ZTA) entre France Télécom et les sites de Metz 2000, Poitiers (Futuroscope), Roubaix et Sophia-Antipolis. Les entreprises implantées sur une ZTA bénéficient de certains aménagements tarifaires de la part de France Télécom.⁷⁹

16 mars 1988 : Les représentants de 7000 cadres supérieurs de France Télécom (ex-direction générale des Télécommunications) réunis au sein d’un groupement rassemblant six associations, signent un document en quatre points destiné aux candidats à l’élection présidentielle, relatif à l’avenir des télécommunications en France et à celui de France Télécom.⁸⁰

Avril 1988 : Publication du “ Livre Blanc ” de G. Longuet.⁸¹

21 avril 1988 : arrêté permettant l’ouverture à des tiers -sous réserve d’une autorisation du ministre chargé des P & T- de réseaux de radiotéléphonie privée à ressources partagées (“ Trunk system ”).⁸²

12 juin 1988 : Elu le 12 juin 1988, réélu le 21 mars 1993 Député de la Meuse, inscrit au groupe de l’Union pour le démocratie française et du centre, cède son siège à André Droitcourt, Délégué national de l’U.D.F., chargé des techniques de communications et nouvelles technologies (1988-1989).⁸³

-1989 :

Secrétaire général (1989) de l’U.D.F.⁸⁴

31 août 1989 : Se déclare prêt à militer en faveur d’un vote positif auprès de son clan politique si le futur projet de loi du ministre des Postes, des Télécommunications et de l’Espace (Paul Quilès) reste fidèle au sens du rapport Prévot.⁸⁵

-1990 :

Président du Parti républicain (P.R.) (1990-1995).⁸⁶

-1992 :

Président du Conseil régional de Lorraine (depuis 1992).⁸⁷

-1993 :

24 avril 1993 : Ministre de l’Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce Extérieur (1993-1994)⁸⁸, gouvernement Balladur; Claude Bourmaud fait alors partie du

⁷⁸ Télécoms magazine, septembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 358. BHPT : PC 00631.

⁷⁹ Télécoms magazine, septembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 358. BHPT : PC 00631.

⁸⁰ Gérard Longuet, Télécoms. La conquête de nouveaux espaces, Paris, Dunod, 1988, p. 253. BHPT : TC 659.

⁸¹ Maurice Deseigne, “ Du rapport Nora au rapport Prévot... 20 ans d’attaques contre les statuts des P.T.T. et du personnel ”, Bulletin des inspecteurs, n°3, mai 1989, p. 5. Archives C.G.T.-P.T.T.

⁸² Télécoms magazine, septembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 358. BHPT : PC 00631.

⁸³ Who’s who, 1998, p. 1114.

⁸⁴ Who’s who, 1998, p. 1114.

⁸⁵ Libération, 1er septembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 376. BHPT : PC 00631.

⁸⁶ Who’s who, 1998, p. 1114.

⁸⁷ Who’s who, 1998, p. 1114.

⁸⁸ Who’s who, 1998, p. 1114.

cabinet en tant que Conseiller chargé des affaires sociales. François Léotard ministre d'Etat ministre de la Défense; Alain Madelin ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat; Dominique Perben ministre des départements et territoires d'outre-mer.⁸⁹

-1994 :

31 janvier 1994 : Confie au Préfet Philippe Loiseau, chargé de mission à son cabinet, une mission d'analyse et de proposition autour de trois questions qui concernent l'aménagement du territoire : -la délimitation du réseau et des prestations offertes par La Poste en milieu rural et l'adaptation du contrat de plan pour tenir compte de cette contrainte de service public; -le nouveau de la polyvalence et le développement de la pluriactivité; -l'évolution des formes de l'offre de service public. " Vous vous attacherez, en particulier, à étudier les conditions de mise en cohérence des objectifs d'aménagement du territoire avec les contraintes d'exploitation de l'entreprise, aux plans organisationnels, réglementaire et financier. Vous étudierez également le cadre dans lequel doivent être mises en oeuvre ces nouvelles orientations, qui suppose notamment un approfondissement de la concertation avec les collectivités locales et les élus. "⁹⁰

4 mars 1994 : Pour apaiser les craintes des entrepreneurs privés, souhaite donner un coup de frein à la diversification d'EDF et de GDF (diversification dans l'ingénierie, l'éclairage public, la cartographie, la télésurveillance. Les deux monopoles devraient également marquer une pause dans le traitement des ordures ménagères et le chauffage urbain). Il a décidé de saisir la Conseil de la concurrence et le conseil d'Etat sur les possibilités de diversification d'Electricité de France et de Gaz de France.⁹¹

14 octobre 1994 : Quitte le gouvernement : " Quittant le gouvernement le 14 octobre 1994, mon dernier acte fut de signer le premier contrat de Plan que la Poste ait jamais élaboré et fait signer par l'Etat. " ⁹² Démissionne du Gouvernement à la suite des investigations du Conseiller Renaud Van Ruymbeke sur une opération immobilière d'un appartement où siègent les députés du PR rue de l'Université à Paris (le Président du PR G. Longuet aurait versé un dessous de table de 6 millions de francs à un intermédiaire). Remplacé à son poste Par José Rossi.

-1995 :

Directeur de collection aux éditions France-Empire (1995-1998).⁹³ Administrateur de sociétés d'ingénierie informatique et de conseil (GFI, Solembal).⁹⁴

⁸⁹ Secrétariat Général du Gouvernement, Gouvernement et cabinets ministériels, liste arrêtée au 9 juin 1993, Paris, Imprimerie des Journaux officiels, juin 1993, p. 23, La Documentation Française.

⁹⁰ Lettre de mission du Directeur de cabinet J.-B. Levy au Préfet Loiseau, 31 janvier 1994, archives des PTT, archives de l'IREPP, A.N., C.A.C., 19980493/8.

⁹¹ Le Monde, 4 mars 1994, p. 20. [CEDROM-SNi inc. 2000]. BNF.

⁹² Gérard Longuet, L'espoir industriel, Paris, France-Empire, 1995, p. 33. BDIC.

⁹³ Who's who, 1998, p. 1114.

⁹⁴ Who's who in France, 2000, Paris, Editions Jacques Lafitte, 1999, p. 1129. BNF.

Oeuvres, articles, rapports, cours, violon d'Ingres, entretiens :

-1964 :

Participe en 1964 à la fondation du mouvement d'extrême - droite "Occident"⁹⁵ (et son journal mensuel *Occident Université*⁹⁶). Epreuve initiatique qui s'achève en 1967. Service de presse du C.N.P.F. en 1969. Passage à l'E.N.A. en 1971 (1971-1973⁹⁷). Remarqué par le ministre René Tomasini (Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement dont il devient le chef de Cabinet en juin 1974⁹⁸), puis collaborateur au ministère de l'Intérieur de Michel Poniatowski. Elu député de la Meuse en mars 1978. Prône à l'Assemblée nationale la privatisation partielle de la fonction publique (En 1979 Gérard Longuet préconise lors de la séance de la commission des lois du 2 octobre 1979 sur le projet de loi de finance pour 1980, de réduire massivement le nombre de fonctionnaires et de remettre en cause leurs garanties statutaires⁹⁹) et dirige, en service commandé, la commission spéciale tendant à la mise en accusation de Michel Poniatowski devant la Haute Cour de justice à propos de l'assassinat de Jean de Broglie, laquelle absout le Ministre de l'Intérieur. Battu aux élections de mai 1981, reste trois ans comme trésorier du Parti Républicain dont François Léotard prend la tête en 1982. Elu député européen en 1984 puis réélu député de la Meuse en 1986. Rejoint le gouvernement de Jacques Chirac comme secrétaire d'Etat puis comme ministre délégué auprès de Alain Madelin (ministre de l'Industrie, des P.T.T. et du Tourisme de 1986 à 1988). En charge des postes et des Télécommunications, le libéral engage une prudente dérégulation que son successeur socialiste Paul Quilès poussera paradoxalement au bout de sa logique. Sous le vernis ultralibéral alors à la mode, à l'épreuve de l'Etat le jacobin a percé. Le pragmatisme fait le reste. Grâce à ses façons claires, quand bien mêmes elles sont carrées, Gérard Longuet est reçu à son examen ministériel. Le bilan politique de la cohabitation est plus sévère. Tirailé entre l'ambition présidentielle du chef du P.R., la tentation d'un accord avec Jacques Chirac et le devoir de soutenir le candidat U.D.F., Raymond Barre, Gérard Longuet sort meurtri de la défaite de 1988. Un bref instant tenté par le secteur de l'entreprise lui qui a pour beau-frère Vincent Bolloré, il revient en politique pour vivre en spectateur l'offensive des rénovateurs puis l'épisode peu glorieux de la seconde tentative de <<rénovation>>, la Force unie, qui associe brièvement Michel Noir et François Léotard, dont s'éloigne Alain Madelin. Idéal pour la gestion ministérielle, le pragmatisme de Gérard Longuet montre pourtant de sérieuses limites politiques lorsque François Léotard lui laisse les commandes du P.R. Elu président de ce parti en 1990, il se montre incapable de résoudre l'équation que pose le Front National à une droite tétanisée par les résultats électoraux de l'extrême droite. Ce n'est qu'en novembre 1991 qu'il prend fermement ses distances avec le mouvement de M. Le Pen. Il met d'ailleurs un point d'honneur, en mars 1992, à se faire élire président de la région Lorraine sans avoir besoin des voix du Front national. Interlocuteur

⁹⁵ Dissous en 1968. " M. Gérard Longuet ", *Le Monde*, 16 mai 1980, p. 6. Documentation Française.

⁹⁶ Journal dirigé par Philippe Asselin assisté de François Duprat rédacteur en chef. Principaux collaborateurs : Pierre Barroux, Gérard Longuet, Alain Robert, Philippe Ferrer, Robert Cazenave, Philippe Lantaignet, Jean Belin, Bertrand Ripoché. Henry Coston, *Dictionnaire de la vie politique française*, Paris, La Librairie Française, 1967, p. 761.

⁹⁷ " M. Gérard Longuet ", *Le Monde*, 16 mai 1980, p. 6. Documentation Française.

⁹⁸ " M. Gérard Longuet ", *Le Monde*, 16 mai 1980, p. 6. Documentation Française.

⁹⁹ N°1296, Annexe au procès verbal de la séance du 2 octobre 1979, avis présenté au nom de la Commission des lois sur le projet de Loi de finances pour 1980, et Alain Gautheron, *Du bulletin officiel à la communications d'entreprise. Le cas de La Poste et de France Télécom*, Supplément à *Résonances. La tribune des cadres et cadres supérieurs de l'U.F.C. C.G.T.-P.T.T.*, n°4, avril 1998, p. 91.

privilegié d'Edouard Balladur avant les élections de mars 1993, G. Longuet convainc François Léotard de la nécessité de sa présence au gouvernement. La nomination de ce dernier comme ministre d'Etat en charge de la Défense le prive du maroquin régalien, celui de l'Intérieur, qui lui était promis. Qu'importe puisqu'il obtient un ministère ventru, regroupant à la fois l'industrie, le commerce extérieur et ... les postes et télécommunications. Un ministère qui l'éloigne de la gestion du P.R. au moment où le juge Renaud Van Ruymbeke s'intéresse à son financement. A ce poste son néo-colbertisme s'impose à nouveau. Conservateur inamovible, séduit par la référence pompidolienne, Gérard Longuet semble de plus en plus ne voir dans les doctrines économiques, comme dans la construction européenne, que des moyens mis avant tout, au service d'une fin nationale. En dépit d'une carte de visite à rallonge, ministre, président du P.R. et de la région Alsace Lorraine, il demeure à l'aune de François Léotard une sorte de nain médiatique. La complémentarité entre les deux hommes reste donc leur force. Les turbulences traversées par le gouvernement n'ont pas modifié pour l'instant l'analyse de Gérard Longuet qui se fait le chantre de l'union, au profit d'Edouard Balladur qui l'apprécie et qui l'a chargé ostensiblement de représenter la France pour la signature des accords du G.A.T.T. au Maroc. Il sera toujours assez tôt pour lui si le Premier ministre ne résiste pas à l'usure du temps, de mesurer l'intérêt d'une candidature de François Léotard à l'élection présidentielle et de négocier la place du P.R., avec un Jacques Chirac devenu alors la clef de voûte de la majorité.¹⁰⁰

-1979 :

6 septembre 1979 : Publie un article : " Pour un ministère de l'Administration ", dans le journal Le Monde ("Tous azimuts la France se redéploie. L'industrie, l'agriculture, engagées dans une compétition chaque jour plus difficile tirent d'elles-mêmes, en se réformant, un dynamisme nouveau. Un secteur garde pourtant garde sa sérénité, son confort et sa tranquillité. Il s'agit du vaste secteur public et parapublic qui vit de prélèvements et n'affronte pas de plein fouet le choc de la concurrence. L'administration française est travailleuse, compétente et désintéressée. Mais est également coûteuse pour le pays et les collectivités locales, rigide pour ses agents comme pour ses administrés, et, au fond, assez étrangère à l'aspiration libérale et décentralisatrice de la France moderne. La France doit beaucoup à son administration qu'il s'agisse de l'Etat monarchique ou de l'Etat républicain. Aujourd'hui la puissance formidable accumulée par la machine administrative lui donne une inertie décourageante pour ceux qui veulent l'orienter et la diriger. Or, notre pays évolue, ses besoins évoluent la façon d'administrer les française elle-même évolue. Nos compatriotes souhaitent pour eux-mêmes et pour leurs enfants certes autant de sécurité et d'égalité, mais aussi plus de liberté et plus d'initiative, moins de contrôle, moins de suspicion. Ces idées ne sont pas originales et sur ces objectifs une large convergence est possible entre Français d'horizons différents. En revanche, il serait nouveau d'arrêter une stratégie du changement dans l'ordre administratif. Il faut pour une oeuvre de ce type du souffle, de la continuité, de la persévérance. La qualité de l'homme est essentielle, elle est suffisante. Il faut donner à la France un état-major permanent de la réforme administrative. Trois objectifs devraient lui être assignés : -Vider les greniers : l'administration pratique l'accumulation sédimentaire. Il faut organiser l'allègement permanent en se posant constamment la question " est-ce encore à l'Etat, structure unitaire et centralisée, d'assurer une telle mission ? ". -Lire entre les lignes : La France a choisi une voie libérale, mais ses comportements sont empreints d'un socialisme honteux et d'une centralisation insidieuse. Le libéralisme se mérite, s'organise et se défend et

¹⁰⁰ Gilles Paris, "Gérard Longuet, ministre raisonnable", Le Monde, 16 avril 1994, p. 10.

“ l’enfer bureaucratique ” est pavé de bonnes intentions. Il faut donc lire en libéral toutes les mesures d’organisation administrative. -Renforcer l’Etat : en l’allégeant et l’affranchissant de tout ce qui n’est pas essentiel. L’Etat n’a pas le monopole du service public. Les collectivités locales, mais aussi les établissements publics, sous toutes leurs formes, peuvent prendre en charge plus de services publics. Mais ce qui relève de l’Etat doit être assuré avec toute la rigueur de sa haute mission. Le pouvoir politique s’intéresse à juste titre à l’agriculture, à l’industrie, à la santé, au cadre de vie, au cinéma... Il faut qu’il s’intéresse aussi aux moyens de son action et à l’organisation générale du service public. Les hommes compétents existent au sein de l’administration. Les cellules de réflexion également même si elles travaillent en ordre dispersé. Mais il faut un responsable politique permanent qui ait à l’égard de ses collègues l’autorité d’un ministre pleinement responsable, et face à l’armée immense des agents du service public, les moyens de réflexion, de proposition et de contrôle. Pour ne pas devenir une simple fédération de féodalité ou de corporation, toute animée des meilleures intentions sans doute, l’administration doit avoir son ministre. Une autorité politique qui prépare le changement et assure au plan des principes l’unité de l’Etat et la poursuite de la démarche libérale et décentralisatrice. ”¹⁰¹

Octobre 1979 : Rédige (alors qu’il est député U.D.F. de la Meuse) un rapport sur la Fonction Publique au nom de la Commission des Lois à l’Assemblée Nationale (Propose “ l’éclatement du modèle-type du fonctionnaire ”; il faut reconsidérer le cadre unique de la fonction publique ” et distinguer entre les missions de l’Etat et l’exécution du service public. Dans l’enseignement par exemple, “ concevoir les filières, les programmes, bref, le cadre général ” relèverait de la mission d’Etat. Quant à l’exécution elle serait confiée à des “ agences régionales ou départementales, ouvertes ou non sur les collectivités locales et se comportant en véritables employeurs. Si pour les missions de l’Etat, la “ notion de carrière ” est maintenue, en revanche pour le personnel des agences, “ le concours s’efface devant l’examen et l’employeur propose un contrat dans le cadre d’une convention collective spécifique. De 2 500 000, actuellement, le nombre des agent passerait alors à 400 000 “ à peine ” dans la fonction publique d’Etat, et à 1 600 000 dans les agences. Les députés de l’opposition décèlent dans ces propositions les germes à peine dissimulés de la privatisation du secteur public. ”.¹⁰²

-1984 :

Rédige la préface des actes du colloque “ L’oeil et l’oreille de la Résistance. Action et rôle des agents des P.T.T. dans la clandestinité au cours du second conflit mondial ” tenu à Paris les 21, 22, 23 novembre 1984 et organisé par le Comité d’histoire des Télécommunications et l’Institut d’Histoire du Temps Présent (I.H.T.P.- C.N.R.S.).¹⁰³

-1986 :

26 mars 1986 : Dévoile la politique qu’il entend mener aux P. et T. au cours d’une tournée de différents bureaux de Poste et centres de télécommunications de la Région parisienne. Il s’agit

¹⁰¹ G. Longuet, “ Pour un ministère de l’Administration ”, Le Monde, 6 septembre 1979, p. 2, La Documentation Française.

¹⁰² “ Le “ rapport Longuet ” : vers la privatisation? ”, Le Monde, 11-12 janvier 1981, p. 7, [La Documentation Française].

¹⁰³ Comité d’Histoire de La Poste et des Télécommunications, Institut d’Histoire du Temps Présent (C.N.R.S.), L’oeil et l’oreille de la Résistance. Action et rôle des agents des P.T.T. dans la clandestinité au cours du second conflit mondial, Paris, Erès, 1986, p. 11 et sq.

de “ Recentrer les P et T sur les prestations de services aux usagers ” et “ Les P et T doivent marcher sur deux jambes ”.

4 mai 1986 : Accorde un entretien au journal Le Monde : “La “ bande à Léo” vise l’élection présidentielle. Le casse-tête de Gérard Longuet”, Le Monde, 4-5 mai 1986, p. 7 (“L’idée de gérer une évolution s’oppose à l’idée même d’ouvrir un conflit. Nous n’allons pas charger comme des saint-cyriens en gants blancs et casoars.” Reconnaît qu’“ une culture d’opposition n’est pas une culture de gouvernement ” et qu’il “ faut accepter de changer de pied, parce que les responsabilités ne sont pas les mêmes au pouvoir. Nous devons avant tout montrer que nous sommes capables de faire marcher la boutique, sans brusquer les choses, en expliquant que l’ogre libéral puisque c’est l’image que l’on a parfois voulu donner de nous a émoussé ses dents parce qu’il a réfléchi. La tentation c’est le raisonnement dichotomique : ou on fait tout, ou on ne fait rien. C’est certainement la meilleure façon de ne rien faire du tout, d’inquiéter les observateurs, pour l’instant, neutres, qui attendent de voir ce dont nous sommes capables, sans rassurer ceux de nos amis qui souhaitent l’application immédiate de la plate forme. Mon problème, c’est de renoncer à cette attitude simpliste et de me demander quels sont les chantiers que l’on peut ouvrir et qui participeront à une architecture d’ensemble, feront progresser d’une façon durable les convictions auxquelles je suis attaché”; Il veut obtenir la fiscalisation des activités de son ministère pour régulariser et “ contractualiser ” la ponction budgétaire opérée par le gouvernement précédent. “ Cette fiscalisation aura le mérite d’être à la fois conforme à mes convictions libérales, de défendre les intérêts de la maison face à son principal partenaire, le ministère du Budget, et de me permettre de me situer véritablement pour ce que je suis : le patron d’une grande entreprise de service, qui défend l’activité de ses agents. C’est vraiment un chantier libéral qui n’ouvre aucune guerre de religion, tout juste une guerre d’opportunité avec la Direction du Budget ”. D’autre part, M. Longuet s’attend que la Commission Nationale de la Communication que veut créer M. François Léotard ministre de la Culture et de la Communication, le dépouille de son pouvoir d’autoriser la création de réseaux. S’il accepte de se laisser amputer, M. Longuet n’en pose pas moins les conditions “ Il ne faudrait pas que cette commission autorise des réseaux qui écrèment la bonne clientèle, permette à l’initiative privée de prendre le dessus de gamme, et laisse au service public le soin de servir la clientèle la plus dispersée et la moins rentable. ” “ Il faut qu’il y ait une espèce de “ noyau dur ” du service public incorruptible ”).¹⁰⁴

20 mai 1986 : annonce qu’il veut rétablir la vérité des tarifs du téléphone (accroître la fréquence de taxation des communications locales qui sont sous-payées alors que les communications interurbaines sont sur- payées. Pour résoudre le problème du vandalisme des cabines publiques, M. Longuet a lancé “ un concours d’idées ” ouvert à tous, entreprises privées comme publiques. Une privatisation n’est pas exclue, alors qu’elle l’avait sous le gouvernement précédent qui avait rejeté une offre de l’entreprise de mobilier urbain J.-C. Decaux. Pour La Poste, M. Longuet veut d’abord promouvoir des produits nouveaux dans le cadre européen (comme Eurocolis qui permet de livrer un colis dans les capitales européennes dès le lendemain). Mais il envisage aussi une diversification vers des services spéciaux, en association éventuelle avec des partenaires privés “Les 17 000 bureaux de poste constituent une force” qu’il s’agit de mieux utiliser pour le paiement à domicile par exemple. La grande réforme du secrétaire d’Etat reste l’introduction de la concurrence sur les télécommunications, préparée dans le cadre de la loi sur la communication de M. Léotard. La philosophie est de mieux distinguer le rôle d’exploitant des réseaux confié à l’administration des

¹⁰⁴ “ La “ bande à Léo” vise l’élection présidentielle. Le casse-tête de Gérard Longuet ”, Le Monde, 4-5 mai 1986, p. 7. La Documentation Française.

télécommunications de celui de tutelle et d'arbitre qui était celui du ministre des P.T.T. et qui doit être attribué à la future Commission Nationale Communication et Libertés (CNCL). Le schéma est désormais connu : la CNCL devrait pouvoir récupérer le pouvoir d' " autoriser " les installations de télécommunications autres que celles de l'Etat (article L. 33 du code des P. et T.). La CNCL pourrait donc " autoriser " des compagnies privées concurrentes de l'administration. Toutefois, avant le vote d'une loi sur la concurrence (prévue pour la fin 1987), une période transitoire de dix-huit mois est prévue pendant laquelle le ministère conserve un cotutelle des autorisations. Dans l'intervalle, la CNCL n'obtient les pleins pouvoirs que sur les réseaux de vidéo - communication (câbles de télévision) et sur les liaisons dites privées, c'est-à-dire possédées par un ménage ou une entreprise. Cette réforme prudente du cadre législatif renvoie donc à dix-huit mois l'introduction d'une réelle concurrence dans les télécommunications. L'opposition des syndicats est vive, et M. Longuet n'ignore pas les risques d'un refus du personnel. Mais la prudence affichée n'exclut pas une déréglementation qui pourrait être rapide. M. Longuet a demandé en effet à ses services de réfléchir au changement des règlements sur les liaisons dites " spécialisées ", c'est-à-dire louées aux P et T par une entreprise pour son usage exclusif (à distinguer des lignes privées, qui sont propriété des entreprises). Si ces lignes sont ouvertes à des tiers (droit de connexion et d'aboutement), les entreprises locales pourraient offrir toute une gamme de services en concurrence avec l'administration ou ses filiales. Les candidats, telles les associations Olivetti-Suez ou IBM-Paribas-Sema-Metra, sont nombreux. Or cette réforme réglementaire suffirait à bouleverser le paysage des télécommunications françaises. Pour l'offre de services, qu'importe la propriété des lignes. M. Longuet semble pressé sur ce type d'ouverture réglementaire, alors qu'il renvoie à dix-huit mois et à la CNCL la décision législative. Tout se passe comme s'il affichait une prudence vis-à-vis des syndicats, mais souhaitait agir vite, en parallèle, pour rassurer ses amis politiques libéraux qui pourraient critiqué sa timidité. Le dilemme du secrétaire d'Etat est compréhensible. Mais sur la forme comme sur le fond, on ne peut que s'interroger sur cette incohérence globale de son projet. Pourquoi dire qu'il faut attendre une loi sur la concurrence avant toute réforme et dans les faits ne pas vouloir l'attendre? ”¹⁰⁵

15 juillet 1986 : Reçoit, assisté de Claude Bourmaud, une délégation de l'Union fédérale des Cadres C.G.T. Rencontre qui porte sur le service public, le rôle des cadres, la politique de personnel.¹⁰⁶

Août 1986 : M. Gérard Longuet, membre du Parti Républicain, est considéré comme " le plus sérieux de la bande à Léo ". Est-ce parce qu'il est énarque? Ses propos rassurants à l'adresse des syndicats et ses hommages rendus au " bon fonctionnement " des administrations de la poste et des télécommunications lui ont valu une réputation mélangée de libéral-colbertiste, mis aussi d'habileté. M. Longuet devait surtout éviter une grève des postes : la consigne de M. Chirac était ferme. Dès lors, la transformation du statut de la Direction Générale des Télécommunications en celui d'une entreprise publique, prévue dans la plate-forme R.P.R.-U.D.F., a été repoussée *sine die*. M. Longuet n'a même pas pu obtenir l'introduction d'un TVA sur le téléphone, qui en eût constitué une première étape. L'Etat " socialiste " avait pris l'habitude de puiser dans la caisse des télécoms; l'Etat " Libéral " n'a pas modifié d'un centime cette trop commode facilité. La promotion du secrétaire d'Etat au rang de ministre

¹⁰⁵ " Les " chantiers libéraux " de M. Longuet Secrétaire d'Etat des P et T ", Le Monde, 22 mai 1986, p. 31, La Documentation Française.

¹⁰⁶ " L'U.F.C. reçue par le ministre : deux conceptions totalement opposées ", Bulletin des Inspecteurs. Fédération nationale des Postes et Télécommunications, n°6, août - septembre 1986, p; 5, archives C.G.T.-P.T.T.

délégué constitue sans doute une compensation. Changement, en revanche, conforme aux promesses de “ moins d’Etat ” sur le rôle des P. et T., qui ont été privés de la tutelle des industries électroniques au profit du ministère de l’Industrie et qui ont perdu leur monopole sur les réseaux de transmissions des données informatiques dans le cadre de la loi sur la communication. Mais, au total, un seul versant de la “ réforme libérale ” attendue a été mis en place. C’est trop ou trop peu. “ Je suis à la tête de deux grandes entreprises : postes et télécommunications ”, explique M. Longuet. Reste au PDG - ministre à en définir la stratégie.¹⁰⁷

4 août 1986 : Soutien à l’Assemblée Nationale François Léotard et son projet de loi sur l’audiovisuel.¹⁰⁸

23 octobre 1986 : annonce aux cadres de la Direction Générale des Télécommunications réunis en convention qu’il veut soumettre au Parlement le projet de loi sur la concurrence en matière de télécommunications dès le printemps 1987.¹⁰⁹

31 octobre 1986 : Le budget des Postes et Télécommunications est adopté à l’Assemblée Nationale (Montant de crédits ouverts pour 1987 est de 18, 821 milliards de francs, soit une progression de 1,3 % par rapport à l’année dernière). A l’occasion du vote de la loi à l’Assemblée Nationale, G. Longuet exprime sa déception de ne pas voir disparaître les prélèvements sur son budget “ Croyez bien que ce qui me porte à les combattre, ce n’est pas la volonté de ne pas soutenir le budget général, mais bien la conviction que ces prélèvements pour certains immoraux, sont dangereux pour nos fragiles résultats ”. Le ministre a également réaffirmé à la tribune la validité des missions de service public de son ministère, même s’il faut “ veiller à ne pas abaisser en baptisant mission de service public des missions qui appartiennent en fait au marché. ” “ Mon libéralisme résolu est réfléchi ”, a-t-il insisté sur ce sujet.¹¹⁰

Décembre 1986 : Création d’un journal spécifique pour la branche Poste : Forum de la Poste. Répond en partie à la création en mai 1978 pour la branche Télécom de Fréquence Télécom.

12 décembre 1986 : Accorde en entretien à la revue Paris-Match (Déclare que si M. François Léotard est le candidat de l’U.D.F. à l’élection présidentielle, “ il apparaîtra comme le candidat d’un courant d’idées, d’un projet, d’un message et d’une génération ”, qui le montrera comme “ complémentaire ” à M. Chirac “ parce qu’ils sont sur deux registres différents ”. Quant à la candidature de M. Raymond Barre, le ministre délégué chargé des P et T estime que “ si le gouvernement bénéficie d’une large confiance, son jeu sera difficile ”. Si le gouvernement échoue, M. Barre peut être un recours ”.¹¹¹

-1987 :

9 janvier 1987 : Marc Dandelot directeur de cabinet de G. Longuet signe pour le ministre une lettre de mission au chef de service de l’Information et de la Communication (S.I.C.) : le SIC est chargé de la communication externe (mettre en évidence l’environnement concurrentiel) et

¹⁰⁷ “ M. Gérard Longuet : libéral-cobertiste ”, Le Monde, 21 août 1986, p. 6, La Documentation Française.

¹⁰⁸ “ Le libéralisme discret de M. Longuet ”, Le Monde, 6 août 1986, p. 5, La Documentation Française.

¹⁰⁹ “ M. Longuet rassure la DGT ”, Le Monde, 25 octobre 1986, p. 11, La Documentation Française.

¹¹⁰ “ P.T.T. : maintien de l’effort d’investissement ”, Le Monde, 4 novembre 1986, p. 8, La Documentation Française.

¹¹¹ M. Longuet : “ Chirac et Léotard sont complémentaires ”, Le Monde, 6 décembre 1986, p. 16, La Documentation Française.

de la communication interne (entraîner l'adhésion du personnel aux objectifs officiels, entre autres la séparation des deux branches Postes - Télécoms).¹¹²

19 janvier 1987 : Le ministre supprime le Haut - Comité de la communication et fixe les attributions du SIC.¹¹³

Février 1987 : G. Longuet est en passe d'autoriser une société privée à offrir un service de radio-téléphone sur le territoire national. A ce moment là un nombre impressionnant de dossiers sont bloqués sur le bureau de G. Longuet : Le choix d'un deuxième fournisseur de centraux téléphoniques aux côtés de CGE promise pour juillet a été repoussée en septembre et maintenant en mars; Le changement prévu par la plate-forme R.P.R.-U.D.F. [¹¹⁴] du statut de la Direction Générale des Télécommunications en celui d'une société nationale remis à l'après 1988;

1er avril 1987 : Transformation par G. Longuet du Service Central d'Informatique des Télécommunications en service extérieur pour mettre en place des partenariats avec des entreprises privées.¹¹⁵

24 août 1987 : G. Longuet remet à la Commission Nationale de la Communication et des Libertés (C.N.C.L.) un projet de loi sur les Télécommunications (pour donner plus d'autonomie aux Télécommunications) pour avis avant le 15 septembre.¹¹⁶ Affirme a posteriori qu'il s'est appuyé pour mener à bien le projet de déréglementation sur le rapport Chevallier (juin 1986) commandé par son prédécesseur Louis Mexandeau.¹¹⁷

¹¹² Alain Gautheron, Du bulletin officiel à la communication d'entreprise. Le cas de La Poste et de France Télécom, Supplément à Résonances. La tribune des cadres et cadres supérieurs de l'U.F.C. C.G.T.-P.T.T., n°4, avril 1998, p. 92.

¹¹³ Arrêté n°231 du 19 janvier 1987, et Alain Gautheron, Du bulletin officiel à la communication d'entreprise. Le cas de La Poste et de France Télécom, Supplément à Résonances. La tribune des cadres et cadres supérieurs de l'U.F.C. C.G.T.-P.T.T., n°4, avril 1998, p. 93.

¹¹⁴ La plate forme U.D.F.-R.P.R. prévoit de transformer la Direction Générale des Télécommunications (DGT) en entreprise publique, ce qui se traduirait par la coupure de la Poste et des Télécoms, si redoutée par les postiers. " Les P et T devraient perdre la tutelle des industries électroniques ", Le Monde, 28 mars 1986, p. 21, La Documentation Française.

¹¹⁵ Le militant des P.T.T. Bulletin d'éducation syndicale, d'information et de documentation, n°9, novembre - décembre 1988, p. 8, archives C.G.T.-P.T.T.

¹¹⁶ Alain Gautheron, Du bulletin officiel à la communication d'entreprise. Le cas de La Poste et de France Télécom, Supplément à Résonances. La tribune des cadres et cadres supérieurs de l'U.F.C. C.G.T.-P.T.T., n°4, avril 1998, p. 102.

¹¹⁷ La Tribune de l'Expansion, 28 avril 1989. Cf. table des matières du rapport Chevallier :

Chap. 1 : Fonder un nouvel équilibre social.

I -Enrichir l'organisation du travail.

A -Repenser l'organisation du travail dans les grands établissements.

B -Appliquer ces principes aux centres de tri.

II -Améliorer les relations sociales.

A -Renforcer le sentiment d'appartenance.

B -Associer le personnel à la marche du service.

C -Renforcer la concertation.

III -Développer la qualification des agents.

A -Modifier la structure des emplois.

B -Réorienter le système de formation.

Chap. 2 : Définir une stratégie de développement.

I -Restaurer l'efficacité des réseaux.

A -Fiabiliser l'acheminement.

B -Rationaliser la distribution.

C -Rénover les bureaux de poste.

D -Améliorer la compétitivité des centres financiers.

15 septembre, 1er octobre, 15 octobre 1987 : Multiples grèves des agents des P.T.T. et recueil de signatures de cadres à l'appel de la C.G.T. (41 administrateurs et ingénieurs) face au projet de loi modifiant le statut de la Poste.¹¹⁸

31 août 1987 : Conférence de presse de la C.G.T. qui dénonce “ L’objectif de cette réforme [qui] est de donner les avantages tarifaires et la maîtrise des réseaux à une poignée de multinationales qui n’ont que faire de l’intérêt de la France et dont le seul objectif est d’accroître la rentabilité de leurs capitaux au détriment de l’emploi, et de l’investissement productif. ”¹¹⁹

25 septembre 1987 : Rencontre une délégation C.G.T.-P.T.T. durant quinze minutes où G. Longuet propose de négocier sans succès un projet législatif qui reprend ses options fondamentales. Ce à quoi la C.G.T. répond par une nouvelle journée d’action dans toute la fonction publique à l’appel de toutes les organisations syndicales.¹²⁰

16 octobre 1987 : G. Longuet participe au baptême du bateau La Poste à Pornichet et affiche l’ambition de faire participer le bateau à la course autour du monde Whitbread en 1989.¹²¹

20 octobre 1987 : Lors de la réunion du Conseil Supérieur des P.T.T., G. Longuet reconnaît l’importance de la grève du 15 octobre et déclare que son intention n’était pas de faire voter une loi.¹²²

7-8 décembre 1987 : Prononce le discours de clôture du 1er colloque de l’I.R.E.P.P. des 7 et 8 décembre 1987.¹²³

II -Conquérir de nouveaux marchés.

A -Consolider les parts de marché.

B -Prendre place sur le marché futur de la communication.

Chap. 3 : Clarifier les responsabilités.

I -Renouveler les rapports entre la Poste et les pouvoirs publics.

A -accroître l’autonomie de la Poste.

B -Clarifier les relations financières.

II -Redistribuer les responsabilités au sein de la Poste.

A -Recomposer les fonctions.

B -Déconcentrer les responsabilités.

Conclusion.

¹¹⁸ EN-CORPS. Bulletin (U.F.C.-C.G.T.) des Administrateurs et des Ingénieurs, n°6, novembre 1987. Archives C.G.T.-P.T.T., Montreuil.

¹¹⁹ Alain Gautheron, Du bulletin officiel à la communication d’entreprise. Le cas de La Poste et de France Télécom, Supplément à Résonances. La tribune des cadres et cadres supérieurs de l’U.F.C. C.G.T.-P.T.T., n°4, avril 1998, p. 104.

¹²⁰ Alain Gautheron, Du bulletin officiel à la communication d’entreprise. Le cas de La Poste et de France Télécom, Supplément à Résonances. La tribune des cadres et cadres supérieurs de l’U.F.C. C.G.T.-P.T.T., n°4, avril 1998, p. 112.

¹²¹ Alain Gautheron, Du bulletin officiel à la communication d’entreprise. Le cas de La Poste et de France Télécom, Supplément à Résonances. La tribune des cadres et cadres supérieurs de l’U.F.C. C.G.T.-P.T.T., n°4, avril 1998, p. 115.

¹²² Alain Gautheron, Du bulletin officiel à la communication d’entreprise. Le cas de La Poste et de France Télécom, Supplément à Résonances. La tribune des cadres et cadres supérieurs de l’U.F.C. C.G.T.-P.T.T., n°4, avril 1998, p. 113.

¹²³ Bulletin de l’I.R.E.P.P., n°1, avril 1988, p. 174.

-1988 :

Télécoms. La conquête de nouveaux espaces, Paris, Dunod, 1988.¹²⁴ (I-Faire face. 1-Adieu à l'économie du produit unique. -La concurrence dans les Télécommunications n'est pas un mythe. -La concurrence, toujours plus. -Les menaces s'accumulent. -Deux risques majeurs. 2) Les crescendo des services. -Les services au coeur des sociétés modernes. - La magie des images. - Le pression étrangère. 3) L'échéance de 1992. - Le livre vert. -Des télécommunications pour les mobiles. -1988-1992. 4) Décollage imminent. -Le point critique. -Des comportements avant tout défensifs. -La logique commerciale. II) Préparer l'offensive. 1) Les quatre cartes de la maison de France. 2) La DGT. -La cour des grands. -Tout va très bien. -Comment faire plus avec des moins? -Il faut faire l'entreprise France Télécom. 3) Le joker de la liberté. -Les télécommunications françaises ne sont pas à vendre. -Le service public bien sûr. -Marcher sur ses deux jambes. -L'entreprise France - Télécom. 4) Un ministère à la page. -La poste aussi. -Une régulation au service du long terme. -La période transitoire et la nécessité d'un cadre souple. III) Gagner. 1) Des expériences étrangères, un modèle français. -Qui a parlé de déréglementation? -Des préoccupations communes, rien de plus. -Le cas des Etats-Unis. -Le cas anglais. -La recherche d'une solution européenne. 2) Le bon sens pour l'avenir. -Le monde change. -Objectif "compétitivité". -Les opportunités de la concurrence. -La cohérence du réseau national. 3) Clarifier pour gagner. -Le personnel. -Les clients. -Les fournisseurs de service. -Les industriels.)

-1989 :

28 avril 1989 : accorde un entretien au journal La tribune de l'expansion, " La France est la Bastille du conservatisme postal ". (Important que le débat ait lieu et que ce soit P. Quilès qui l'initie. Mais le débat est trop encadré pour des raisons idéologiques. P. Quilès aurait pu faire l'économie de ce rapport et se servir des autres précédents. Réglementation de la concurrence prônée par le rapport Prévot n'est pas choquante. Raisonement faible du ministère qui fait référence au service public sans le définir. Reproche à P. Quilès de n'avoir pas exposé sa conception du marché postal. Nécessité de définir une conception politique du marché pour pouvoir répondre et lutter contre le repostage. Il faut au minimum un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) mais tout dépend du marché.)¹²⁵

31 août 1989 : Entretien à la chaîne de radio *Europe 1*, dans lequel il approuve le rapport Prévot (qui constitue " un rapport remarquable " et " va dans le bon sens " . " Il ne faut jamais perdre aucune occasion de faire avancer le " schmilblick " dans le sens de la liberté " .¹²⁶

29-30 octobre 1989 : Au cours de la Convention Nationale du Parti Républicain (P.R.), élu secrétaire général du P.R. en remplacement de Alain Madelin qui accède aux fonctions de vice-président.¹²⁷

16 novembre 1989 : Accorde un entretien au journal Les Echos, " Le rapport Prévot a été vidé de son contenu " .¹²⁸

¹²⁴ Cet ouvrage a été rédigé avec l'aide de J.-P. Cottet, conseiller technique au cabinet de G. Longuet, et avec les conseils de Guillaume Pepy et Philippe Wahl, conseillers juridiques auprès de la mission à la réglementation générale du ministère des P. et T. L'ouvrage est édité avec le concours de la mission à la réglementation générale du ministère de la Poste et des Télécommunications.

¹²⁵ France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 69. BHPT : PC 00631.

¹²⁶ Le Monde, 2 septembre 1989, p. 23, [CEDROM-SNi inc. 2000]. BU Nanterre.

¹²⁷ L'année politique, économique et sociale, 1989, Paris, Editions du Moniteur, 1990, p. 74, La Documentation Française.

¹²⁸ Les Echos, 16 novembre 1989, France/PTE/SIC, Le débat public : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1989, p. 358. BHPT : PC 00631.

-1990 :

10 mai 1990 : -Discours positif de l'ancien ministre des P.T.T. G. Longuet à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi Quilès.¹²⁹

11 mai 1990 : accorde un entretien au journal Libération, (Préfère un changement même incomplet aux P.T.T. plutôt que le statu quo. Projet de loi Quilès reste en deçà du rapport Prévot. La Poste n'est pas prête à la concurrence. Situation avantageuse de France Télécom mais qui reste vulnérable. Les deux entités distinctes et la concurrence. Abstention de G. Longuet lors du vote de la loi.)¹³⁰

“ Elu à la députation sur une liste U.D.F. dans la Meuse en 1978, il laisse le souvenir d'un rapport sur la fonction publique en 1979, préconisant son éclatement au profit du secteur privé ainsi qu'une réduction du nombre des fonctionnaires. Battu au second tour des élections législatives de 1981, il décide de jouer la carte de François Léotard devenu secrétaire général du parti républicain. Celui-ci le nomme au poste de trésorier du mouvement en 1982. Elu au parlement européen en 1984, F. Léotard et Alain Madelin l'imposent au poste de secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Industrie, chargé des Postes et Télécommunications en mars 1986, poste où il s'est révélé être un libéral pragmatique, malgré ses bras de fer avec Edouard Balladur, ses polémiques avec le chef du gouvernement à propos des satellites TDF1, TDF2 et à propos de la cohabitation. En décembre 1987 il décide l'arrêt du câblage systématique de la France défini en 1982, et, afin d'obéir à la consigne d'éviter toute grève des postes, il renonce à la transformation du statut de la direction générale des télécommunications et à l'introduction de la T.V.A. sur le téléphone. Le 19 août 1986, il est promu ministre délégué des P.T.T., mais la tutelle des industries électroniques passant au ministère de l'Industrie, perd aussi le monopole sur les réseaux de transmissions des données informatiques dans le cadre de la loi sur les communications. ”¹³¹ Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Tourisme, chargé des Postes et Télécommunications (20 mars-19 août 1986). Ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Tourisme (19 août 1986-9 mai 1988).¹³²

“ Depuis sa démission forcée du gouvernement d'Edouard Balladur, le 14 octobre 1984, il était contraint à un quasi-exil politique dans sa Lorraine élective, réduit au silence sur la scène publique, dans l'attente que la justice referme le dossier du financement de sa villa tropézienne. Les seuls, soutenait-il, qui mette en cause sa probité personnelle. Cette impuissance forcée était bien le plus rageant pour qui revendiquerait volontiers la volonté d'efficacité pour moteur de son parcours. (...) Par

Gérard Longuet a été réélu président de la région Lorraine (U.D.F.-DL) au troisième tour, avec 32 voix des 73 conseillers Le candidat du FN a obtenu 14 voix, un candidat divers gauche 2, et celle de Lutte Ouvrière, 1. La gauche n'a pas participé au vote. Agé de 52 ans, M. Longuet, ancien ministre, est président de la région depuis 1992.¹³³

-1995 :

Livres : - L'épreuve de vérité, Paris, Plon, 1995, 301 p.

¹²⁹ Compte rendu anonyme manuscrit de la journée du 10 mai 1990 à l'Assemblée Nationale, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

¹³⁰ Libération, 11 mai 1990, France/PTE/SIC, La réforme des P.T.T. : vu dans la presse, Paris, PTE/SIC, 1990, p. 512. BHPT : PC 00632.

¹³¹ Benoît Yvert (dir.), Dictionnaire des ministres (1789-1989), Paris, Perrin, 1990.

¹³² Benoît Yvert (dir.), Dictionnaire des ministres (1789-1989), Paris, Perrin, 1990, p. 956.

¹³³ “ Lorraine Gérard Longuet (U.D.F.-DL) ”, Le Monde, 23 mars 1998, p. 6.

- L'espoir industriel, 1995, Paris, France-Empire, 1995, 275 p. (Global; Les trois fronts; La discipline du Marché Unique; Les relations franco-allemandes; L'initiative française vers l'Asie; Le capitalisme à la française; Le travail contre l'emploi; Le secteur public; Pour un Parti industriel; Conclusion).

Activités politiques, syndicales, associatives :

Dans son adolescence va écouter les discours de J.-L. Tixier-Vignancourt.¹³⁴

-1963 :

Février 1963 : Fait la connaissance d'Alain Madelin " sur le trottoir du Lycée Voltaire ".¹³⁵

-1968 :

Au moment des élections législatives, devient colleur d'affiches de Alain Griotteray, candidat Républicain Indépendant à Charenton, Val-de-Marne.¹³⁶

-1971 :

Refuse au printemps 1971 que lui soit attribué la fonction de membre du bureau politique du mouvement d'extrême - droite " Ordre nouveau " alors qu'une revue éditée par la Direction Centrale des Renseignements Généraux y a fait référence. Admet toutefois que " (...) mes opinions personnelles m'ont amené à avoir des relations avec des milieux d'inspiration nationaliste " en refusant que ces opinions transparaissent dans son travail de fonctionnaire. S'il a " (...) gardé un intérêt sentimental et des amitiés personnelles pour ce qu'il est convenu d'appeler les milieux " activistes " il ne peut selon lui se laisser tenter par une activité militante surtout en même temps que ses activités professionnelles au C.N.P.F. et à la Faculté de Droit, la préparation du concours de l'ENA, et l'accomplissement de ses obligations militaires en 1970. Pense en conséquence que c'est " Ordre Nouveau " qui a induit en erreur les services des Renseignements Généraux, ou qu'il s'agit d'une manipulation " visant à compromettre la réputation d'un E.N.A. qui n'a jamais caché, dans le cercle de ses amis et de ses relations, la réserve qu'il éprouvait quant aux méthodes et aux objectifs des groupes d'extrême - gauche. " ¹³⁷

Selon le journal Le Monde du 22 mars 1986 : " Militant d'extrême droite alors qu'il est à Sciences Po, M. Gérard Longuet participa à la création du Mouvement Occident en 1964. Trois ans plus tard, il est identifié dans un commando qui s'oppose durement à un groupe de militants gauchistes à Rouen. " ¹³⁸

¹³⁴ Gérard Longuet, L'épreuve de vérité, Paris, Plon, 1995, p. 148.

¹³⁵ Gérard Longuet, L'épreuve de vérité, Paris, Plon, 1995, p. 15.

¹³⁶ Gérard Longuet, L'épreuve de vérité, Paris, Plon, 1995, p. 18.

¹³⁷ Archives de l'E.N.A., Lettre de Gérard Longuet à " Monsieur le Directeur ", s.d., Dossier de stage de G. Longuet, A.N., C.A.C., 790447/384.

¹³⁸ Le Monde, 22 mars 1986, et Alain Gautheron, Du bulletin officiel à la communication d'entreprise. Le cas de La Poste et de France Télécom, Supplément à Résonances. La tribune des cadres et cadres supérieurs de l'U.F.C. C.G.T.-P.T.T., n°4, avril 1998, p. 86.